

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022**

**Dimanche 5 juin 2022
8 h 20 à 10 h 00 et
13 h 45 à 14 h 15, heure du Centre**

Assemblée hybride, Regina (Sask.)

Présidente : Joanne Vanderheyden, présidente de la FCM

Personnel de la FCM Carole Saab, cheffe de la direction
Tania Mercure, secrétaire de l'assemblée

Parlementaire professionnel enregistré : Atul Kapur

POINT 1 - Appel à l'ordre

Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente de la FCM, Joanne Vanderheyden.

POINT 2 - Approbation de l'ordre du jour

MOTION AGA 2022.01

À la suite d'une motion du président sortant Garth Frizzell appuyée par la directrice Leah Main, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

POINT 3 - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2021 de la FCM

MOTION AGA 2022.02

À la suite d'une motion du conseiller Clark Somerville appuyée par la conseillère Rebecca Bligh, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2021 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

POINT 4 - Affaires découlant du procès-verbal

Aucune question ne découle du procès-verbal.

POINT 5 - Rapport de la présidente sur les activités des 12 derniers mois

MOTION AGA 2022.03

La présidente Vanderheyden mentionne aux membres et aux délégués de la FCM à quel point les contacts et les échanges en personne sont importants. Les collectivités de toutes tailles se sont unies pendant la pandémie et ont fait entendre fortement leur voix par l'entremise de la FCM. Leur unité a été déterminante dans l'obtention des outils fournis par le gouvernement fédéral pour aider les élus municipaux à répondre aux besoins de leur population durant la pandémie. La présidente Vanderheyden donne ensuite quelques exemples bien concrets.

Tant les grandes que les petites municipalités sont des partenaires essentiels pour assurer un rétablissement solide à l'échelle nationale, et il faudra de nouveaux investissements pour combattre la crise du logement et progresser vers l'élimination complète de l'itinérance chronique. Le rétablissement nécessite également 750 millions de dollars pour soutenir les réseaux de transport collectif mis à mal par la pandémie.

En s'appuyant sur notre voix unie, la FCM a obtenu d'importants engagements de la part de tous les partis dans le budget fédéral de septembre. L'équipe spéciale sur les solutions économiques de l'Ouest

a publié ses recommandations finales pour garantir le dynamisme et la prospérité de l'Ouest canadien. Le comité de l'équité et de la lutte contre le racisme du conseil a tenu sa réunion inaugurale cette année, poursuivant ainsi l'engagement de la FCM de s'attaquer au racisme et de promouvoir la diversité.

Le Fonds municipal vert de la FCM s'est avéré de nouveau un leader national en aidant les municipalités à atteindre plus rapidement leurs objectifs de développement durable. L'Initiative de développement économique communautaire est entrée dans sa troisième phase en sélectionnant huit nouveaux partenariats pour stimuler la réconciliation et les possibilités économiques dans l'ensemble du Canada. Le programme Femmes canadiennes en politique locale s'est développé au Canada, tout comme le programme correspondant dans cinq pays d'Afrique et d'Asie.

La présidente Vanderheyden conclut ce survol des réalisations de l'année en soulignant qu'il est plus important que jamais que les municipalités se fassent entendre d'une voix unie, qu'elles soient des municipalités rurales, des villes de taille moyenne ou des grandes villes, des municipalités anglophones ou francophones, des municipalités de l'Ouest, du Centre, de l'Est ou du Nord. Elle affirme à quel point les municipalités membres jouent collectivement un rôle essentiel dans l'édification d'un Canada meilleur. La présidente Vanderheyden remercie les membres, ses collègues les autres dirigeants, la cheffe de la direction, Carole Saab, et le personnel de la FCM pour tout le travail accompli.

À la suite d'une motion du conseiller Robin Kurpjuweit appuyée par la conseillère Kathy Jeffery, le rapport est reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

POINT 6 - Rapport de la cheffe de la direction

MOTION AGA 2022.04

La cheffe de la direction Carole Saab remercie les membres et les délégués de leur participation au congrès annuel de 2022 de la FCM, et remercie également les hôtes fantastiques qu'ont été la Ville de Regina et la mairesse Sandra Masters.

Au cours de la conférence, les délégués de la FCM ont entendu plusieurs leaders fédéraux ainsi que des représentants de collectivités de toutes tailles qui sont venus expliquer leurs efforts de rétablissement post-pandémie. Ils ont entendu un puissant message du maire de Kiev, dans lequel celui-ci a rappelé l'importance du vaste mouvement des gouvernements locaux dont la FCM fait partie.

Madame Saab remercie le personnel de la FCM pour son bon travail. Elle se réjouit d'annoncer que la Conférence sur les collectivités durables se déroulera enfin en personne en 2023.

Madame Saab exprime la fierté que lui a inspirée la FCM en s'adaptant si rapidement dès le début de la pandémie. Elle dit que la FCM est forte et stable, et se dit enthousiaste du virage opérationnel qu'a pris la FCM en tant qu'organisation. Elle explique que la FCM a adopté un modèle principalement virtuel, et qu'elle est en voie de transformer une partie de ses bureaux en centre de collaboration.

Au chapitre du Fonds municipal vert, Madame Saab fait valoir que celui-ci a mis en œuvre plus de projets et fourni plus de financement que jamais. De plus, la FCM a atteint un nombre record de municipalités membres. Elle indique qu'il est capital pour elle que la FCM soit une organisation juste, équitable et représentative et qu'il sera crucial d'y veiller durant les années à venir.

La cheffe de la direction Saab remercie la présidente Vanderheyden de ses efforts constants et de son amitié. Elle prend aussi le temps d'accueillir chaleureusement la nouvelle présidente de la FCM, Taneen Rudyk. La conseillère Rudyk est membre du conseil municipal de Vegreville (Alberta) depuis 10 ans et membre du conseil de la FCM depuis 2017. Madame Saab accueille également la nouvelle troisième vice-présidente de la FCM, la conseillère Rebecca Bligh de la Ville de Vancouver.

Elle remercie le président sortant, le conseiller Garth Frizzel, pour l'engagement inlassable dont il a fait preuve à l'égard de la FCM au fil des ans.

À la suite d'une motion de la conseillère Cheryl Antoski appuyée par la conseillère Jocelyn Curteanu, le rapport de la cheffe de la direction est reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

POINT 7 - Proposition de modification des Règlements généraux

MOTION AGA 2022.05

La cheffe de la direction Saab souligne que des modifications aux Règlements généraux ont été élaborées sur les conseils de l'avocat général de la FCM, dans le but d'assurer l'intégralité et la clarté de certains articles des Règlements actuels ou d'en réduire les risques inhérents. Quoique certaines des modifications proposées soient de nature administrative, elles visent globalement à prévenir des interprétations divergentes ou une mauvaise interprétation de certains Règlements afin d'en réduire les risques connexes.

Deux modifications aux Règlements sont présentées pour examen; le nouveau texte est en rouge et le texte à supprimer est barré. La première modification nécessite un changement.

Modifier l'article 3.02 comme suit :

Seuls les élus municipaux qui ont reçu l'approbation de leur membre municipal pour siéger au conseil d'administration de la Fédération sont admissibles aux postes d'administrateurs. Si un administrateur ~~perd sa charge d'élu~~, **cesse d'être un élu municipal, ou si le membre municipal d'un administrateur revient sur son approbation dudit administrateur**, il perd automatiquement son poste d'administrateur.

La seconde modification aux règlements s'ajoute à l'article existant.

Modifier l'article 3.09 pour ajouter ce qui suit :

Dans le cas où un administrateur : (i) s'est vu accorder un congé de ses fonctions d'élu municipal; ou (ii) a été mis en congé de ses fonctions d'élu municipal, cet administrateur doit immédiatement informer le comité exécutif de ce congé. Le comité exécutif peut alors mettre cet administrateur en congé de ses droits et obligations d'administrateur pour une partie de son mandat.

Les modifications proposées ont pour effet d'harmoniser les Règlements de la FCM avec le code d'éthique de la FCM et de fournir au comité exécutif les outils requis pour traiter efficacement et activement des congés au sein du conseil d'administration.

À la suite d'une motion du directeur Daniel Arbour appuyée par le président Bruce MacDougal, les modifications proposées aux Règlements n° 1 de la FCM sont approuvées telles que présentées, et le rapport est reçu.

ADOPTÉE

POINT 8 - RAPPORTS DES COMITÉS OPÉRATIONNELS

8.1 Comité permanent des finances et d'audit

MOTION AGA 2022.06

La première vice-présidente de la FCM, la conseillère Taneen Rudyk, présente le rapport du comité permanent des finances et d'audit.

8.1.1 États financiers de l'exercice 2021-2022

Les états financiers annuels audités ont été approuvés par le conseil d'administration lors de la réunion du 24 mai 2022. L'approbation du conseil d'administration a fait suite aux examens effectués par les comités des finances et d'audit de la FCM et du Fonds municipal vert, ainsi que par le conseil du Fonds municipal vert.

La firme d'auditeurs Deloitte a remis au comité des finances et d'audit le rapport de l'auditeur en indiquant qu'aucune inexactitude ou lacune n'avait été relevée. Les résultats

de l'exercice financier ont été conformes aux projections, lesquelles ont évolué tout au long de l'année en fonction des besoins changeants de l'organisation.

L'excédent des revenus sur les dépenses du fonds général s'élève à 1,18 million de dollars, tandis que le Fonds municipal vert présente un déficit de 104 millions de dollars. Le déficit du Fonds municipal vert comprend une perte non réalisée d'un peu plus de 37 millions de dollars sur les placements. La perte ne sera réalisée que si les placements sont vendus.

Le solde sans restriction du fonds qui en résulte est de 5,5 millions de dollars, ce qui inclut des contributions ciblées aux réserves d'un peu plus de 1 million de dollars, conformément aux cibles du plan financier à long terme.

Le fonds de 5,5 millions de dollars est affecté aux opérations à hauteur de 3,7 millions de dollars et aux programmes à hauteur de 1,8 million de dollars.

Les réserves dédiées à même la dotation pour les opérations consistent en une réserve pour les installations de 200 000 dollars et en une réserve pour la promotion des intérêts d'un peu plus de 370 000 dollars.

Le solde du fonds soumis à des restrictions externes s'élève à 1,4 milliard de dollars et représente les fonds détenus spécifiquement par le FMV. Le solde dépasse l'exigence de l'accord de financement d'un minimum d'au moins 1 milliard de dollars.

8.1.2. Nomination des auditeurs pour 2022-2023

Dans la foulée d'un processus d'appel d'offres en vue de la sélection d'un auditeur externe, le conseil d'administration a approuvé une recommandation aux membres pour la nomination de Deloitte en tant qu'auditeur externe pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2023.

À la suite d'une motion proposée par la première vice-présidente de la FCM, la conseillère Rudyk, appuyée par la conseillère Antoski, les états financiers audités de 2021-2022 de la FCM et du FMV ont été reçus, et Deloitte est nommé expert-comptable de la FCM pour l'exercice 2022-2023 et les exercices suivants jusqu'en 2026-2027.

ADOPTÉE

8.2 Comité des ressources humaines

MOTION AGA.2022.07

Le conseiller Garth Frizzell, président sortant, présente le rapport du comité des ressources humaines. La FCM a recruté deux nouvelles directrices principales et un nouveau directeur principal en 2021-2022 (DP Employés et culture organisationnelle, DP Diversité, inclusion et leadership, et DP Renforcement des capacités et Développement des secteurs). Ces DP clés renouvellent l'approche de la FCM à l'égard de divers champs prioritaires, notamment en créant un lieu de travail agréable, en faisant de la FCM une organisation antiraciste, et en créant de nouvelles possibilités de programmes.

En ce qui concerne la nouvelle approche sur l'Avenir du travail, la FCM a élaboré, en réponse à la pandémie, une version entièrement repensée du fonctionnement de l'organisation dans l'avenir. Le modèle de travail en virtuel/hybride est sur la bonne voie et continue de s'adapter aux besoins. La FCM est bien placée pour continuer à attirer les meilleurs talents afin de répondre aux besoins de ses membres, conformément au plan stratégique de la FCM.

Au chapitre des améliorations fondamentales apportées aux programmes et politiques du service Employés et culture organisationnelle, des politiques et approches ont été continuellement révisées afin d'optimiser l'engagement de la FCM à « mettre les personnes avant tout » alors que l'organisation traversait la pandémie. En outre, les investissements et l'engagement de l'organisation en faveur d'une gamme d'approches visant à améliorer les soutiens et les programmes de bien-être des employés se sont accrus.

En ce qui concerne la définition des objectifs et la performance de la cheffe de la direction, comme indiqué lors de la dernière réunion du conseil d'administration, le comité des ressources humaines a terminé cette année en menant à bien la discussion sur la définition des objectifs de la cheffe de la direction.

En conclusion, le président sortant Frizzell remercie le personnel et les dirigeants de la FCM.

À la suite d'une motion du conseiller Lawrence Lee appuyée par le président Paul McLaughlin, le rapport du comité des ressources humaines est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

8.3 Comité des relations avec les membres

MOTION AGA.2022.08

Le deuxième vice-président de la FCM, le maire Scott Pearce, présente le rapport du comité des relations avec les membres. Il commence par remercier les membres pour le travail qu'ils accomplissent sur le terrain dans leurs collectivités et pour leur adhésion à la FCM. Le comité se réunit trois ou quatre fois par an pour appuyer la stratégie de renouvellement d'adhésions et de recrutement de nouveaux membres pour l'année.

Dans le cadre de ce rapport, il remercie les membres du comité et le personnel de la FCM. Les objectifs de recrutement et de rétention des membres comprennent le maintien d'une adhésion globale représentant au moins 91 % de la population canadienne, l'assurance que le nombre de membres accroît la force et la crédibilité de la voix municipale, et le maintien d'une adhésion stable pour obtenir les résultats auxquels s'attendent les membres de la FCM.

À l'heure actuelle, la FCM compte 2 067 municipalités membres, dont 20 associations provinciales et territoriales de municipalités. Collectivement, les membres de la FCM représentent 93 % de la population canadienne, et on s'attend à ce que ce chiffre continue d'augmenter. Toute l'année durant, les membres du conseil d'administration et le personnel de la FCM s'efforcent de communiquer avec les municipalités qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion.

Afin de mettre en évidence l'origine des membres de la FCM, le deuxième vice-président Pearce souligne dans son rapport que la Saskatchewan et le Québec sont les deux provinces qui comptent le plus grand nombre de membres de la FCM. En effet, 21 % des membres de la FCM proviennent du Québec, tandis que 20 % viennent de la Saskatchewan.

Avant de conclure son rapport, le deuxième vice-président Pearce félicite le Yukon, où tous les gouvernements municipaux sont membres de la FCM, ainsi que la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, où plus de 90 % des municipalités sont membres de la FCM.

À la suite d'une motion du deuxième vice-président Pearce appuyée par le conseiller Ted Laking, le rapport du comité des relations avec les membres est reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

MOTION AGA.2022.09

La conseillère Cheryl Antoski demande à ce que des corrections soient apportées au nombre de membres en % du nombre total de municipalités à la diapositive 50 de la présentation (mai 2022), car le graphique de la Nouvelle-Écosse devrait indiquer plus de 90 % et non 60 %. La conseillère Cheryl Antoski demande également à ce que le troisième point de la diapositive 47 de la présentation du comité des relations avec les membres, qui indique 92 % de la population canadienne, soit corrigé afin de refléter le chiffre évoqué pendant le rapport du deuxième vice-président Pearce, c'est-à-dire 93 % de la population canadienne.

À la suite d'une motion de la directrice Main appuyée par le conseiller Marvin Plett, la diapositive 50 sera modifiée pour indiquer plus de 90 % du total des municipalités de la Nouvelle-Écosse, et la

diapositive 47 sera modifiée pour indiquer 93 % de la population canadienne, plutôt que 92 % de la population canadienne.

ADOPTÉE

8.4 Comité permanent de planification du congrès

MOTION AGA.2022.10

Le troisième vice-président de la FCM, le maire suppléant Geoff Stewart, présente le rapport du comité permanent de planification du congrès. Il commence son rapport en remerciant la Ville de Regina, la mairesse Masters, les membres du conseil et les nombreux employés municipaux qui ont donné de leur temps pour aider la FCM à organiser et à tenir le congrès. Le congrès a attiré plus de 1 224 délégués de toutes les régions du pays, dont 188 participants virtuels. En comptant les accompagnateurs et les exposants, le nombre total de participants s'élève à 2 260.

Au total, 137 exposants ont participé au salon professionnel. Le salon constituait pour ces exposants une excellente occasion de renouer avec les membres de la FCM et de continuer à afficher leur soutien et leur volonté de travailler avec les municipalités pour traverser la pandémie et surmonter les défis qu'elle a posés. Les exposants et les commanditaires de la FCM sont un élément essentiel du succès du congrès annuel.

Le troisième vice-président Stewart souligne qu'en raison du caractère hybride du congrès, les enregistrements de séances seront disponibles sur la plateforme du congrès jusqu'au 8 juillet 2022. En outre, le sondage auprès des délégués sera transmis à tous les participants et toutes les participantes, et M. Stewart encourage les délégués à répondre à l'enquête, non seulement pour fournir au personnel de la FCM une rétroaction sur l'événement de cette année, mais aussi pour aider la FCM à planifier le congrès annuel de 2023, qui se tiendra à Toronto du 25 au 28 mai au Palais des congrès du Toronto métropolitain. La prochaine Conférence sur les collectivités durables se tiendra en février 2023, à Ottawa.

À la suite d'une motion du troisième vice-président de la FCM Geoff Stewart appuyée par la présidente Randy Goulden, le rapport du comité permanent de planification du congrès est reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

POINT 9 Rapport sur les résolutions 2021-2022

MOTION AGA.2022.011

Le troisième vice-président de la FCM et maire suppléant Geoff Stewart présente le rapport sur les résolutions 2021-2022. Au total, la FCM a examiné dix-sept résolutions lors des réunions du conseil d'administration de septembre et de mars, ainsi que dans le cadre du congrès annuel. Tous les membres de la FCM, autant les grandes collectivités que les petites, sont encouragés à communiquer leurs préoccupations à des fins d'examen et d'intervention à l'échelle nationale.

Parmi les préoccupations soulevées figurent notamment la demande au gouvernement du Canada d'établir des incitatifs financiers pour la restauration des bâtiments patrimoniaux qui favoriseraient des investissements du secteur privé, la demande au gouvernement du Canada, en particulier à Transports Canada, de mettre en place des mesures pour limiter la propagation des espèces aquatiques envahissantes par les hydravions, et la revendication que le gouvernement du Canada permette aux municipalités de participer et de contribuer aux travaux du Groupe de travail national sur l'assurance contre les inondations et la réinstallation, en poursuivant l'objectif d'élaborer un programme national d'assurance contre les inondations résidentielles à risque élevé et de garantir aux provinces un financement durable et à long terme.

Les démarches de représentation de la FCM en faveur de toutes les résolutions adoptées au cours des trois dernières années se poursuivent, aucune question n'étant trop grande ou trop petite.

À la suite d'une motion du troisième vice-président de la FCM Stewart appuyée par le conseiller Kurpjuweit, le rapport sur les résolutions est reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

POINT 10 Rapport du comité des élections 2022

MOTION AGA.2022.012

Le conseiller Garth Frizzell, président sortant de la FCM, présente le rapport du comité des élections 2022. Il commence son rapport en déclarant que la présidence du comité des élections est un rôle approprié pour le président sortant. Le président sortant Frizzell se dit heureux de présenter la liste des nouveaux dirigeants pour l'année 2022-2023.

En outre, le président sortant Frizzell remercie le personnel de la FCM et ses collègues du conseil d'administration qui siègent au comité des élections de la FCM pour tout le travail qu'ils ont accompli au cours des dernières semaines et des derniers mois afin d'assurer une élection transparente, responsable et accessible à tous nos membres.

Le président sortant Frizzell procède à la ratification des dirigeants pour 2022-2023. Une candidature a été reçue pour chaque poste de dirigeant, sans aucune nomination provenant de l'assemblée.

Le président sortant Frizzell accueille la conseillère Rebecca Bligh, candidate à la troisième vice-présidence, pour qu'elle prononce son discours devant les membres présents à l'assemblée générale annuelle.

La conseillère Bligh prononce son discours devant les membres.

Après le discours de la conseillère Bligh, le président sortant Frizzell présente la liste des dirigeants de la FCM pour 2022-2023, qui ont été élus par acclamation :

- Présidence : Taneen Rudyk, conseillère, Ville de Vegreville, Alberta
- Première vice-présidence : Scott Pearce, maire, Canton de Gore, Québec
- Deuxième vice-présidence : Geoff Stewart, maire suppléant, Municipalité de comté de Colchester, Nouvelle-Écosse
- Troisième vice-présidence : Rebecca Bligh, conseillère, Ville de Vancouver, Colombie-Britannique
- Présidente sortante : Joanne Vanderheyden, conseillère, Comté de Middlesex, Ontario

À la suite d'une motion du président sortant Frizzell appuyée par le conseiller Clark Somerville, le rapport du comité des élections 2022 et la liste de candidatures aux postes de dirigeants de la FCM pour 2022-2023 sont reçus.

ADOPTÉE

La présidente Vanderheyden clôt la première partie de l'AGA et informe les membres qu'ils se réuniront avec leurs caucus régionaux afin de sélectionner les candidats aux postes d'administrateurs de la FCM. Des administrateurs ont été élus pour les provinces de l'Alberta, du Québec et de la Saskatchewan.

2^e PARTIE

POINT 12 Discours inaugural de la présidente entrante

La présidente entrante, la conseillère Taneen Rudyk, prononce son discours inaugural.

POINT 13 Élections - Ratification du conseil d'administration

MOTION AGA.2022.013

Le président sortant Garth Frizzell présente le rapport sur la liste des candidats au conseil d'administration.

Motion : que le conseil d'administration proposé pour 2022-2023 soit approuvé.

POINT 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.